

## COMPRENDRE LA REMUNERATION DES ENSEIGNANTS

FICHE 1 - LES COMPOSANTES DE LA REMUNERATION DES ENSEIGNANTS .....	2
FICHE 2 - LES DETERMINANTS DE L'EVOLUTION DE LA REMUNERATION DES ENSEIGNANTS DEPUIS 2017 .....	4
FICHE 3 - ... MAIS DE QUEL SALAIRE PARLE-T-ON ?.....	7
FICHE 4 - LES DISPARITES DE SALAIRES ENTRE ENSEIGNANTS DU SECTEUR PUBLIC EN FRANCE .....	8
FICHE 5 - COMPARAISON EUROPEENNE DES SALAIRES DES ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN 2018-2019.....	10
FICHE 6 - LA REMUNERATION DES ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC AU REGARD DE CELLE D'AUTRES FONCTIONNAIRES CIVILS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT EN 2018.....	13

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Novembre 2020

## FICHE 1 - LES COMPOSANTES DE LA REMUNERATION DES ENSEIGNANTS

**Du point de vue de l'agent, le salaire brut** représente le salaire dont bénéficie l'agent avant déduction des cotisations sociales et de la CSG-CRDS dont il est redevable. Le salaire net est le salaire perçu par l'agent après déduction de ces cotisations. Le salaire réellement versé est réduit des montants prélevés au titre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et éventuellement des précomptes de mutuelle.

**L'employeur**, outre le salaire brut de l'agent, est également redevable de cotisations supplémentaires. L'addition de cette dépense globale pour l'ensemble de ses agents détermine sa **masse salariale**. Concernant les agents publics, celle-ci est souvent présentée hors contributions employeurs pour les pensions et allocations temporaires d'invalidité (masse salariale « hors CAS Pensions »).

La rémunération d'un professeur titulaire<sup>1</sup> est composée du traitement indiciaire (appelé également traitement de base) auquel s'ajoutent les primes et les indemnités, mensuelles ou accessoires.

### 1- Le traitement indiciaire

#### Traitement indiciaire (ou traitement de base)

Le traitement de base dépend du corps auquel appartient l'agent, de son grade dans ce corps et de l'échelon auquel il est parvenu dans ce grade.

Chaque grade comprend un nombre d'échelons fixé par décret et, à chaque échelon, correspond un indice qui sert au calcul du traitement indiciaire selon un barème lui aussi défini par décret.

Concrètement, le traitement annuel brut = indice (majoré) x valeur du point d'indice (56,2323 € par an actuellement).

#### Grade et échelon

Les corps des professeurs comportent 3 grades :

- La classe normale
- La hors classe
- La classe exceptionnelle

Chaque grade comprend plusieurs échelons qui forment la grille indiciaire. Chaque échelon est assorti, par le statut particulier, d'une durée de services nécessaire pour passer à l'échelon supérieur.

Généralement, une carrière commence à la classe normale puis se poursuit à la hors classe et peut se terminer en classe exceptionnelle.

---

<sup>1</sup> Ou quasi-titulaire pour les maîtres de l'enseignement privé sous contrat.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Novembre 2020

La rémunération augmente au fur et à mesure que les professeurs gravissent les échelons à l'intérieur de leur grade, principalement en fonction de leur ancienneté (durée de la carrière). Au cours de leur carrière, ils peuvent accéder aux grades supérieurs par avancement de grade.

## **NBI : Nouvelle bonification indiciaire**

Les professeurs titulaires occupant certains emplois comportant une responsabilité ou une technicité particulières perçoivent une bonification appelée nouvelle bonification indiciaire (NBI), sous forme de points d'indice supplémentaires. La NBI est versée mensuellement, soumise à cotisation retraite et ouvre droit à un supplément de pension.

Par exemple, un professeur des écoles qui exerce les fonctions de directeur d'école perçoit la NBI.

## 2. Quelques primes et indemnités spécifiques aux enseignants

### **ISAE : indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves**

L'ISAE est une indemnité mensuelle attribuée à tous les professeurs des écoles titulaires. Son montant s'élève à 100 € bruts mensuels.

### **ISOE : indemnité de suivi et d'orientation des élèves**

L'ISOE est une indemnité mensuelle attribuée aux professeurs exerçant dans le second degré. Elle se compose d'une part fixe liée à l'exercice des fonctions d'enseignant et d'une part variable liée à l'exercice des fonctions de professeur principal.

Le montant de la part fixe s'élève à 101 € bruts mensuels. Le montant de la part variable, qui dépend du corps, du cycle et de la division encadrée, s'élève de 75 € bruts mensuels à 134 € bruts mensuels.

### **HSE : heures supplémentaires effectives**

Les heures supplémentaires effectives sont effectuées ponctuellement. Elles sont attribuées notamment dans le cadre de l'accompagnement éducatif (après les cours), des stages pendant les vacances ou des remplacements de courte durée pendant l'année scolaire.

Elles sont attribuées au titre d'activités relevant de l'enseignement, la surveillance, les études surveillées, l'enseignement en prison ou le soutien en REP.

### **HSA : heures supplémentaires annuelles**

Les HSA sont attribuées pour la totalité de l'année scolaire (36 semaines de cours). Elles concernent les professeurs exerçant dans le second degré.

### **IMP : indemnité pour mission particulière**

Les personnels enseignants peuvent percevoir une **indemnité dans le cadre d'une mission particulière** à l'échelon départemental ou académique, ou encore au sein d'un établissement ou d'une école. La mission doit faire l'objet d'une **lettre de mission** et l'enseignant ne doit pas bénéficier d'une décharge de service pour ladite activité.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Novembre 2020

## FICHE 2 - LES DETERMINANTS DE L'EVOLUTION DE LA REMUNERATION DES ENSEIGNANTS DEPUIS 2017

Plusieurs dispositifs sont venus augmenter la rémunération des enseignants depuis 2017, en particulier l'avancement des carrières et le PPCR (protocole parcours carrières et rémunérations). Des gains financiers sont également à attendre sur les heures supplémentaires. Enfin, certaines populations ont vu leurs régimes indemnitaires augmenter. Au final, alors même que le point de la fonction publique est gelé, ces revalorisations et le GVT ont permis de contenir l'effet de l'inflation pour quasiment tous les enseignants.

### 1. Une hausse de rémunération principalement liée au glissement vieillesse-technicité (GVT) positif et aux gains indiciaires PPCR (revalorisation des grilles)

- **Le GVT positif**, lié à l'avancement des carrières des enseignants progresse de 754 M€ en 2021. Depuis 2017, il apporte **un gain annuel de 610 € bruts par agent en moyenne**.
- **Le protocole « PPCR » dont les premières mesures ont pris effet en 2017 poursuivra ses effets jusqu'en 2021**  
Le PPCR apporte un gain de rémunération aux agents du ministère depuis 2017. Il se traduit par :
  - o Une revalorisation globale des grilles indiciaires : à échelon identique, les rémunérations sont supérieures. Les enseignants auront bénéficié, en moyenne, d'une **revalorisation indiciaire de 924 € bruts annuels sur la période 2017-2021**.

**Concrètement :**

Pour un stagiaire :

+ 1000 € bruts annuels pour un stagiaire recruté en 2021 par rapport à un stagiaire recruté avant 2017.

Pour un professeur des écoles ou un professeur certifié (sans HSA) en milieu de carrière :

+ 1250 € bruts annuels en 2021 depuis 2017

Pour un professeur certifié avec deux HSA en milieu de carrière :

+ 1400 € bruts annuels en 2021 depuis 2017

- o Une amélioration des perspectives de carrières : un avancement plus régulier avec des durées d'échelon fixes et connues de tous, un déroulement de carrière sur au moins deux grades (classe normale et hors classe) pour une carrière complète avec un taux d'accès pour les professeurs des écoles progressivement aligné sur celui des enseignants du second degré et la création d'une classe exceptionnelle.

**Concrètement :**

Un enseignant qui accède à la classe exceptionnelle bénéficie d'un gain de rémunération d'environ 1150 € bruts annuels en fonction de son échelon d'appartenance

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Novembre 2020

## 2. Des gains plus ciblés bénéficient par ailleurs à certains professeurs

### - Pour les professeurs des écoles

- La revalorisation de l'ISAE de 2016 l'a portée au niveau de l'ISOE : en septembre 2016, le taux de l'ISAE a été triplé passant de 400€ à 1 200€ annuels bruts par agent (sur 4 mois en 2016), avec un effet complet sur l'année 2017.
- Une convergence des taux de promotion à la hors classe des enseignants du 1<sup>er</sup> degré et du 2<sup>nd</sup> degré (17,1 % en 2020). En 2020, le relèvement du taux de 15,1% à 17% se traduit par près de 2 000 possibilités de promotions supplémentaires à la hors classe pour cette campagne.

**Concrètement :**

Pour chaque professeur des écoles promu, une hausse de rémunération moyenne de 3 079 € bruts par an.

### - Dans le second degré, la rémunération des heures supplémentaires a aussi progressé du fait

- De la revalorisation des grilles due à PPCR entre 2017 et 2020 qui a conduit à augmenter le taux des HSA.

**Concrètement :**

Le taux des HSA a augmenté de 88€ annuels pour la première heure et de 74€ annuels pour la seconde.

- de leur défiscalisation et désocialisation.

**Concrètement:**

- professeur certifié célibataire sans enfant en début de carrière réalisant 1 HSA et 1 HSE mensuelle : + 290 € par an.
- professeur certifié en milieu de carrière assurant 2 HSA : + 471 € pour un célibataire et + 421 € par an pour un prof marié avec deux enfants.
- professeur certifié marié sans enfant en fin de carrière : + 835 € par an s'il assure 2 HSA.

### - Une hausse de l'indemnitaire versé aux professeurs exerçant en éducation prioritaire renforcée à compter de septembre 2018

A l'ensemble de ces dispositifs s'ajoute la mise en œuvre de la prime REP+, qui bénéficie à 48 000 personnels, dont près de 47 000 enseignants. Le taux de la prime versée aux personnels exerçant en REP+ a été initialement fixé en 2015 à 2 312 € bruts annuels. La prime a été revalorisée de 1 167€ bruts au 1<sup>er</sup> septembre 2018 et d'autant au 1<sup>er</sup> septembre 2019.

**Concrètement, en cumulant PPCR et indemnité REP+ :**

Pour un stagiaire :

+ 3 400 € bruts annuels pour un stagiaire recruté en 2020 par rapport à un stagiaire recruté avant 2017.

Pour un professeur des écoles ou un professeur certifié (sans HSA) en milieu de carrière :

+ 3 600 € bruts annuels en 2020 depuis 2017.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Novembre 2020

## 3. Les augmentations de rémunération entre 2017 et 2020 pour 4 cas types

**A situation identique**, donc sans tenir compte des gains indiciaires liés à l'avancement (effet GVT positif) et de l'avancement accéléré à la hors classe pour les professeurs des écoles ou à la classe exceptionnelle, **de 2017 à 2020, les rémunérations brutes annuelles ont progressé de :**

	Professeur des écoles ou certifié stagiaire sans HSA	Professeur des écoles en milieu de carrière	Professeur certifié en milieu de carrière avec 2 HSA	Professeur certifié en fin de carrière avec 2 HSA
PPCR	1 000€	1 250€	1 400€	1 100€
Défiscalisation et désoc. des HSA	-	-	421€	835€
<b>Total hors REP+</b>	<b>1 000€</b>	<b>1 250€</b>	<b>1 821€</b>	<b>1 935€</b>
REP+		2 334€	2 334€	2 334€
<b>Total avec REP+</b>		<b>3 584€</b>	<b>4 155€</b>	<b>4 269€</b>

## 4. Revalorisations prévues pour 2021

L'enveloppe catégorielle prévue pour 2021 intègre **une revalorisation de 400 M€** en faveur des personnels de l'Education nationale permettant de reconnaître leurs missions et de renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement. Ces revalorisations devraient porter sur :

- Une prime d'attractivité pour les enseignants dont le montant variera pour les professeurs des écoles, certifiés et assimilés entre
  - o 1400€ brut les deux premières années des carrières (800€ pour un personnel contractuel)
  - o 500€ brut la 15<sup>e</sup> année de carrière (400 € pour un enseignant contractuel) ;
- Une prime d'équipement informatique d'un montant annuel de 150€ nets sera versée aux enseignants et psychologues (stagiaires, titulaires et contractuels) afin que ceux-ci soient en mesure en trois ans de d'acquiescer ou renouveler un équipement informatique complet ;
- Une enveloppe de 45 M€ pour les mesures catégorielles de ses personnels, dont 21 M€ pour les directeurs d'école ;
- Une augmentation du taux de promotion à la hors classe, qui auront un effet sur le niveau de rémunération.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Novembre 2020

## FICHE 3 - ... MAIS DE QUEL SALAIRE PARLE-T-ON ?

Toute comparaison suppose de partir de la même définition du salaire. Or

### 1. Les composantes du salaire prises en compte peuvent être différentes

- **Les statistiques internationales présentent des salaires « bruts »**, qui correspondent au coût total pour l'employeur, moins les cotisations patronales. Elles portent soit sur les salaires bruts dits « statutaires », c'est-à-dire des salaires théoriques issus des grilles salariales, soit sur les salaires bruts dits « effectifs », qui sont des moyennes de salaires effectivement perçus par les enseignants.

En outre, les chiffres internationaux sont à manier avec précaution, car l'OCDE par exemple convertit les données en dollars américains et en parité de pouvoir d'achat (PPA) afin de les rendre comparables entre pays. Les parités de pouvoir d'achat (PPA) sont les taux de conversion monétaire qui ont pour objet d'égaliser les pouvoirs d'achat des différentes monnaies en éliminant les différences de niveaux des prix entre pays. Si cela permet les comparaisons internationales, une donnée brute convertie prise isolément n'est pas utilisable en l'état.

- **Les chiffrages en général présentés par la statistique publique française (DEPP, INSEE, DGAFP) sont des salaires « nets »** (c'est-à-dire nets de prélèvements sociaux).
- **Néanmoins, ce que perçoit l'enseignant usuellement chaque mois est plus faible :**
  - o Même si elle est précomptée sur le traitement, la cotisation que l'agent paie à la MGEN pour sa complémentaire santé facultative n'est pas décomptée du salaire net, car il ne s'agit pas d'une cotisation obligatoire.
  - o L'impôt sur le revenu n'est pas non plus déduit : même s'il est à présent prélevé à la source sur les salaires, il ne s'agit pas d'un impôt sur les salaires, mais d'un impôt à retrancher de l'ensemble des revenus du foyer. Enfin, les statistiques prennent en compte tous les salaires sur l'année (y compris primes versées ponctuellement, rattrapages...) et pas le salaire usuellement perçu.
  - o Les enseignants à temps partiel ou à temps incomplet perçoivent des salaires plus faibles que les moyennes.

### 2. Le salaire est comptabilisé à temps complet ou sur le temps effectivement travaillé

- **Le salaire moyen** prend en compte à la fois des personnes à temps plein et à temps partiel ;
- **Le salaire en équivalent temps plein (EQTP)** « convertit » tous les salaires en salaires temps plein. Ces derniers sont donc plus élevés que les précédents.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Novembre 2020

## FICHE 4 - LES DISPARITES DE SALAIRES ENTRE ENSEIGNANTS DU SECTEUR PUBLIC EN FRANCE

**En 2018, dans le secteur public, les enseignants ont en moyenne perçu un salaire net de 2 500 euros par mois** : mais plusieurs paramètres font fortement varier cette moyenne entre individus.

### 1. Le corps d'appartenance

- **Des salaires moins élevés dans le premier degré (2400€ nets par mois pour un professeur des écoles), car :**
  - présence dans le second degré des corps de professeurs de chaire supérieure et d'agrégés, aux grilles indiciaires plus favorables ;
  - présence des primes pour heures supplémentaires dans le second degré, quasi inexistantes dans le premier degré, et plus fréquent exercice de missions particulières dans le second degré ;
  - moins grande longévité du corps des professeurs des écoles, constitué en 1990. La structure par grades en est le reflet : moins de professeurs des écoles sont en hors classe et classe exceptionnelle que de certifiés, de professeurs d'EPS et de professeurs de lycée professionnel ;
  - davantage de temps partiel dans le premier degré.
  
- **Des écarts de salaires importants entre corps du second degré :**
  - les professeurs de chaire supérieure (5600 € nets par mois), et dans une moindre mesure les professeurs agrégés (3600€ nets par mois) ont des grilles plus favorables ;
  - Au sein de la même grille, le salaire des professeurs de lycée professionnel (2900€ nets par mois) est un peu plus élevé que celui des professeurs d'EPS et des professeurs certifiés (2700 € nets par mois) : l'âge plus élevé des PLP est un facteur déterminant, renforcé par une part de primes plus forte.

### 2. Le temps effectif de travail. En moyenne,

- 1 800 € nets par mois pour les personnes à temps partiel ou incomplet
- 2 600 € nets par mois pour les personnes à temps complet.

### 3. La localisation de l'emploi

- **Primes en éducation prioritaire**
- **Primes de « résidence », en fonction du lieu de vie. Par exemple,** le salaire net d'un Métropolitain est inférieur de plus de 1 000 euros à celui d'un Domien. Ce sont les primes qui expliquent tout l'écart entre les Métropolitains et les Domiens.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Novembre 2020

## 4. Le statut

Le salaire net moyen de l'ensemble des professeurs non titulaires est comparable à celui des jeunes titulaires.

## 5. Le sexe

De fait, le salaire net des hommes est supérieur de 13 % à celui des femmes :

- Les femmes sont plus nombreuses dans le premier degré, et moins nombreuses au sein des professeurs agrégés et de chaire supérieure.
- Les hommes enseignent davantage à temps plein et sont plus avancés dans leur carrière (passages de grade plus rapide, et jeunes générations plus féminisées)
- Dans le premier degré : surreprésentation des hommes dans les postes de direction des écoles et sur des établissements de plus grande taille, ainsi que sur des fonctions de remplacement qui donnent lieu à des primes.
- Dans le second degré : les hommes ont en particulier une propension plus importante à effectuer des heures supplémentaires, percevant, en moyenne 50 % de rémunérations pour heures supplémentaires de plus que les femmes.

## FICHE 5 - COMPARAISON EUROPEENNE DES SALAIRES DES ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC EN 2018-2019

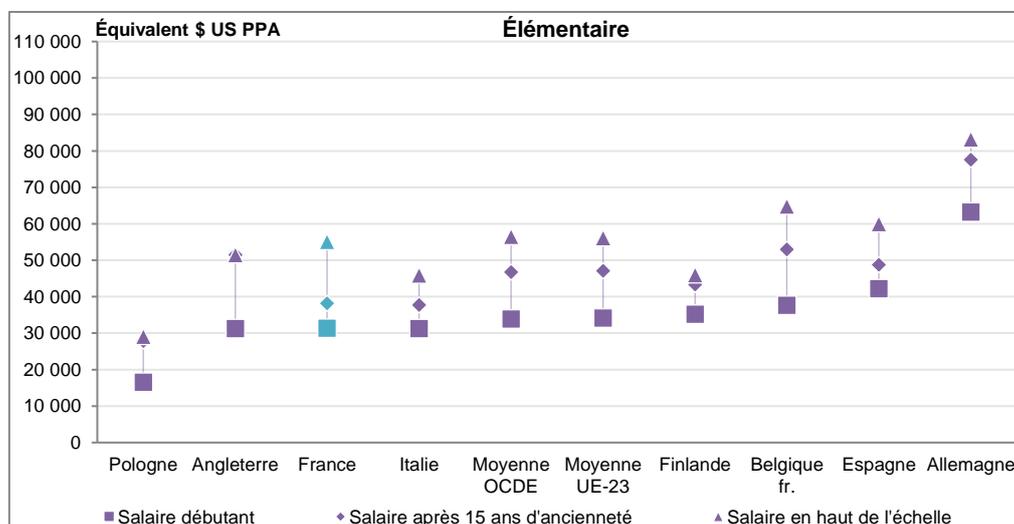
NB : pour les définitions, se reporter à la fiche 3

### 1. Comparée à ses voisins européens, la France est en retrait sur le salaire statutaire annuel de début et de milieu de carrière.

Dans l'enseignement élémentaire et au collège en 2018/2019, les enseignants en France commencent leur carrière avec un salaire inférieur à la moyenne UE-23, gagnent encore moins en moyenne que leurs confrères européens en milieu de carrière (environ 9 000 \$ d'écart annuel à 15 ans d'ancienneté en parité de pouvoir d'achat (PPA)) et comblent à peine le retard en matière de rémunération à la fin de la carrière.

À ces niveaux d'enseignement, les enseignants en Allemagne avec 15 ans d'ancienneté perçoivent plus que le double du salaire des enseignants en France, alors que les enseignants en Espagne devancent ceux en France de plus 10 000 \$ PPA annuels.

**Salaires statutaires bruts du corps majoritaire d'enseignants au niveau élémentaire et ancienneté en 2018-2019**



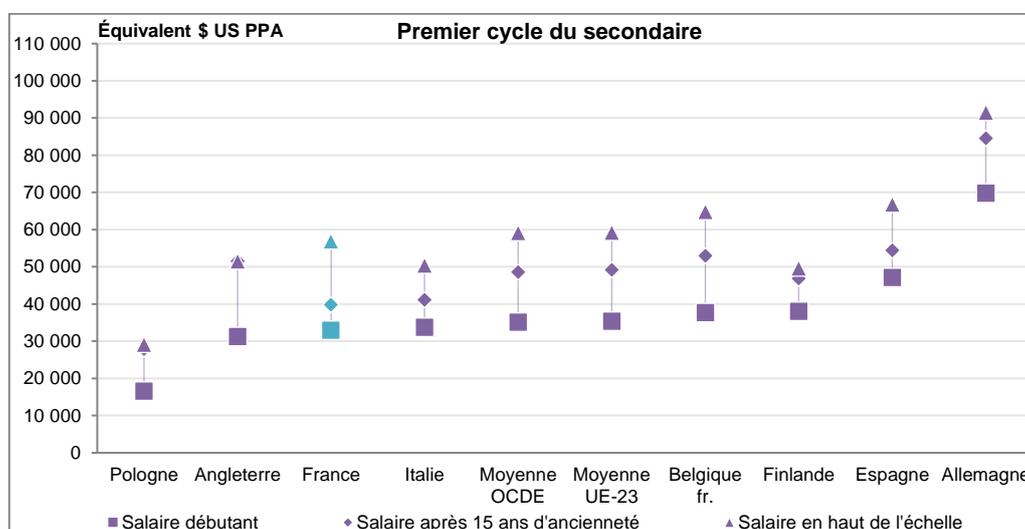
Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2020, tableau D3.1

En France, les enseignants présentés ici sont les professeurs des écoles dans le cas de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Novembre 2020

## Salaires statutaires bruts du corps majoritaire d'enseignants au collège et ancienneté en 2018-2019



Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2020, tableau D3.1

## 2. Les enseignants donnent davantage d'heures de cours en France et reçoivent un salaire statuaire horaire également plus faible que les enseignants en Europe

### Temps d'enseignement statuaire annuel dans les établissements publics, en 2018-2019

	Enseignement élémentaire	Premier cycle de l'enseignement secondaire général	Second cycle de l'enseignement secondaire général <sup>1</sup>
Autriche	792	617	598
Finlande	677	592	551
<b>France</b>	<b>900</b>	<b>684</b>	<b>684</b>
Allemagne	698	651	622
Italie	766	626	626
Pays-Bas	930	720	720
Portugal	761	605	605
Espagne	871	669	669
Écosse	855	855	855
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>778</b>	<b>712</b>	<b>680</b>
<b>Moyenne UE-23</b>	<b>738</b>	<b>663</b>	<b>645</b>

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2020, tableau D4.1

Note : les données de l'Angleterre ne pas disponibles.

1 : voie générale et technologique en France

À 15 ans d'ancienneté, le professeur des écoles donne 900h d'enseignement par an en France et ses confrères dans les pays de l'UE-23 (pays UE également membres de l'OCDE) donnent 738h en moyenne.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Novembre 2020

## Salaires statutaires en \$ US PPA par heure d'enseignement statutaire, pour les enseignants titulaires du secteur public après 15 ans d'ancienneté, en 2018-2019

	Enseignement élémentaire	Premier cycle de l'enseignement secondaire général	Second cycle de l'enseignement secondaire général <sup>1</sup>
Autriche	68	92	103
Finlande	64	79	91
<b>France</b>	<b>42</b>	<b>58</b>	<b>58</b>
Allemagne	111	130	143
Italie	49	66	67
Pays-Bas	70	108	108
Pologne	50	59	59
Portugal	57	72	72
Espagne	56	81	81
Belgique nl.	74	83	114
Belgique fr.	75	82	115
Écosse	56	56	56
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>59</b>	<b>69</b>	<b>76</b>
<b>Moyenne UE-23</b>	<b>62</b>	<b>73</b>	<b>79</b>

Source : OCDE, Regards sur l'éducation 2020, tableau D3.10

1 : voie générale et technologique en France.

Le salaire dans l'élémentaire est de 42 \$ PPA par heure réglementaire d'enseignement en France et 62 \$ PPA en moyenne européenne. Dans le premier cycle du secondaire, le certifié en France enseigne 684h par an en France contre 663h pour son confrère européen en moyenne ; il reçoit 58 \$ PPA par heure, contre 73 \$ PA en moyenne européenne.

## 2. Les salaires effectifs en France sont en dessous de ceux en Allemagne et dans la plupart des pays d'Europe du Nord

Dans l'enseignement élémentaire public, les salaires effectifs bruts moyens (tels qu'apparaissant sur les fiches de paie) sont plus faibles en France en 2017 qu'en Allemagne (plus de 30 000 \$ PPA d'écart par an) et dans la plupart des pays du Nord européen (plus de 17 000 \$ d'écart avec le Danemark), mais aussi qu'en Angleterre (plus de 2 000 \$ d'écart par an) et au Portugal (presque 3 000 \$ d'écart).

Dans le premier cycle du secondaire, l'écart se réduit de quelques milliers de \$ PPA par an si la France est comparée aux pays du Nord, mais pas à l'Angleterre ou à l'Allemagne.

Dans le second cycle général de l'enseignement secondaire, les enseignants français ont un salaire effectif moyen supérieur à celui de leurs homologues anglais, portugais et suédois. Mais le salaire effectif moyen en France inclut ici les professeurs agrégés, mieux rémunérés que les certifiés. Il reste par ailleurs, malgré l'inclusion des agrégés dans la moyenne, un écart important entre le salaire effectif au lycée général et technologique en France et en Finlande (plus de 6 000 \$ PPA par an), au Danemark (plus de 18 000 \$ d'écart), aux Pays-Bas (plus de 19 000 \$) et surtout en Allemagne (35 000 \$ d'écart annuel).

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Novembre 2020

## FICHE 6 - LA REMUNERATION DES ENSEIGNANTS DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC AU REGARD DE CELLE D'AUTRES FONCTIONNAIRES CIVILS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ETAT EN 2018

**Salaires mensuels moyens en euros des fonctionnaires civils de la FPE à temps complet, en 2018**

	Traitement brut de base	Primes et indemnités (2)	Part de primes (en %) (3)	Salaire brut	Salaire net	Ratio H/F	Age moyen
<b>Ensemble des fonctionnaires civils de la FPE</b>	2 599	740	21,8	3 398	2 760	1,13	46
Catégorie A	2 909	691	18,8	3 666	2 982	1,20	46
Catégorie B	2 091	944	30,6	3 088	2 493	1,07	46
Catégorie C	1 784	671	26,9	2 494	2 025	1,12	48
Professeurs de chaire supérieure (1)	4 340	2 328	34,4	6 764	5 618	1,11	54
Professeurs agrégés (1)	3 559	830	18,5	4 475	3 642	1,07	46
Professeurs certifiés (1)	2 815	523	15,4	3 396	2 752	1,05	45
Professeurs d'EPS (1)	2 834	527	15,4	3 424	2 776	1,00	44
Professeurs de lycée professionnel (1)	2 868	625	17,6	3 556	2 888	1,04	48
Professeurs des écoles (1)	2 696	291	9,5	3 051	2 460	1,07	44
Conseillers principaux d'éducation	2 850	379	11,5	3 289	2 654	1,05	46
Psy-EN	2 898	276	8,6	3 227	2 598	1,04	50
Attachés d'administration	2 814	1 364	32,1	4 245	3 495	1,05	48
Commandants de police	3 475	1 762	33,0	5 338	4 254	1,04	52
Capitaines et lieutenants de police	2 920	1 566	34,2	4 585	3 650	1,06	45
Corps d'encadrement de l'administration pénitentiaire	2 550	1 180	31,1	3 792	2 997	1,15	47
Greffiers	2 094	597	21,9	2 723	2 219	1,01	44
Brigadiers (y compris chefs et majors)	2 262	1 176	33,5	3 515	2 792	1,03	45
Gardiens de la paix	1 786	992	34,9	2 842	2 265	1,05	37

1. Enseignants du secteur public rémunérés par le ministère de l'éducation nationale. Ils représentent, en 2018, plus des deux tiers des fonctionnaires civils de catégorie A de la FPE exerçant à temps plein tout au long de l'année.

© DEPP

2. Les primes et indemnités incluent les primes présentant un lien particulier avec un élément statutaire ou indiciaire, les primes fonctionnelles, de mobilité et à dimension territoriale, la nouvelle bonification indiciaire (NBI), les rémunérations pour heures supplémentaires, la prime liée à la garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA), les indemnités représentatives de frais, les montants liés au rachat de jours épargnés au titre du compte épargne temps. L'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement en sont exclus.

3. La part de primes correspond aux primes et indemnités rapportées au salaire brut.

Unité : salaire en euros.

► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Fonctionnaires civils de la fonction publique d'état en poste à temps plein du 1er janvier au 31 décembre 2018. Sont exclus du champ les fonctionnaires à temps partiel ainsi que les fonctionnaires à temps plein présents seulement une partie de l'année en 2018.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement MENJS-MESRI-DEPP.

En dehors des professeurs agrégés et de chaire supérieure, si le traitement indiciaire brut des enseignants du secteur public est du même ordre que celui des attachés d'administration et des capitaines et lieutenants de police, le salaire net de ces derniers est beaucoup plus élevé en raison des primes (liées, en particulier, à la sujétion des policiers). Au final, le salaire net des enseignants se rapproche plutôt de celui des brigadiers et gardiens de la paix.

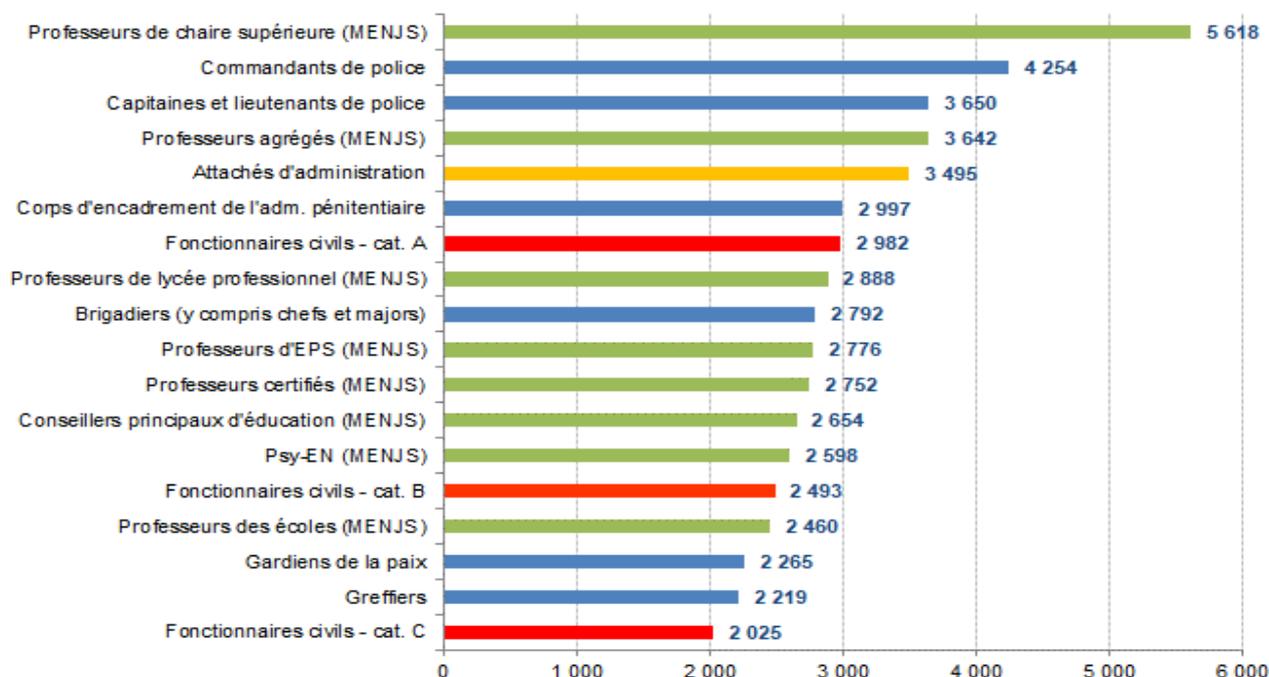
Ces comparaisons sont à interpréter avec beaucoup de prudence. En effet, derrière ces moyennes se cachent des disparités de composition en termes d'âge, de sexe et de situation d'exercice des fonctions : si les personnes d'un corps sont plus âgées, elles seront dans des échelons plus favorables en termes de grille

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Novembre 2020

indiciaire. A ce titre, par exemple, les professeurs des écoles forment un corps relativement jeune par rapport aux autres, aucun d'entre eux n'ayant encore, en 2018, accompli une carrière complète.

## Salaire net moyen des fonctionnaires civils à temps complet en 2018



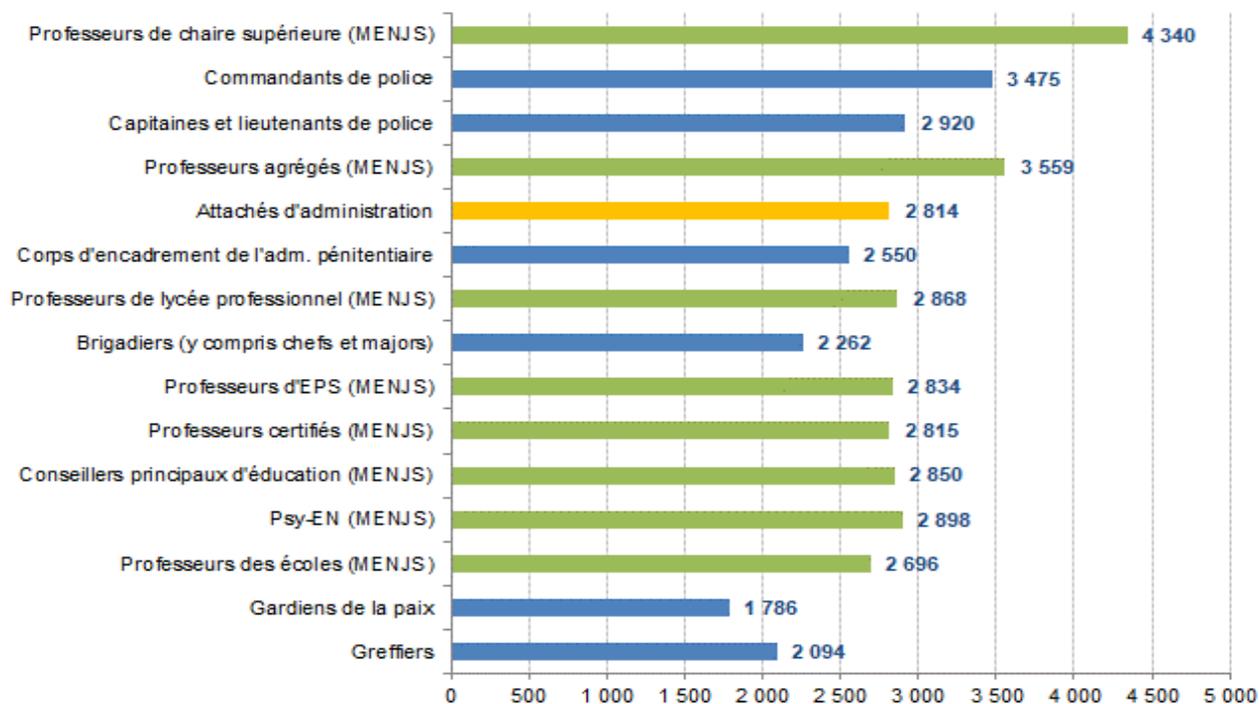
► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Fonctionnaires civils de la fonction publique d'état en poste à temps plein du 1er janvier au 31 décembre 2018.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement MENJS-MESRI-DEPP.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Novembre 2020

## Traitement indiciaire brut moyen des fonctionnaires civils à temps complet en 2018



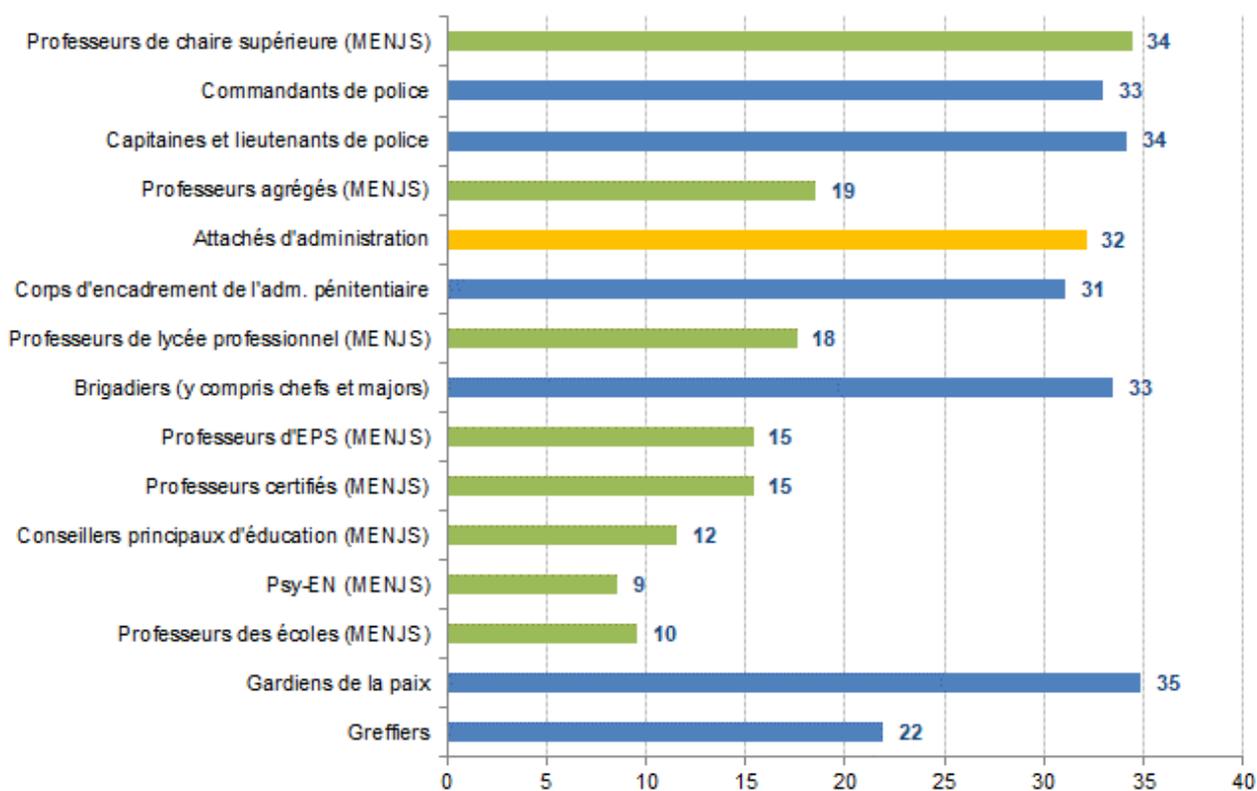
► Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Fonctionnaires civils de la fonction publique d'état en poste à temps plein du 1er janvier au 31 décembre 2018.

► Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement MENJS-MESRI-DEPP.

# Observatoire des rémunérations et du bien-être

Novembre 2020

## Part de primes<sup>1</sup> moyenne des fonctionnaires civils à temps complet en 2018



1. La part de primes est égale au quotient des primes et indemnités (hors IR, SFT) par le salaire brut.

- Champ : France métropolitaine + DROM (hors Mayotte). Fonctionnaires civils de la fonction publique d'état en poste à temps plein du 1er janvier au 31 décembre 2018.
- Source : Insee, Système d'information sur les agents des services publics (Siasp). Traitement ME